



WINDVISION
Brice BOURGET
Interleuvenlaan, 15D, 2nd floor
B- 3001 HEVERLEE

**SERVICE DE PRODUCTION
ZONE OEUST - SECTEUR A**

Votre correspondant :
Pierre HERMAN
Tél : 065 / 32.88.18 - Fax : 065 / 32.88.17
pierre.herman@swde.be

Mons, le 03 août 2011

Nos références : 20110803/PH/1
Vos références :
(A rappeler dans toute correspondance)
Annexe : 00

Monsieur,

Concerne :
ESTAIMPUIS - Protection adduction dans le cadre du projet d'implantation d'éoliennes.

Suite à votre demande par mail du 13 juillet 2011 faisant référence au chantier précité, voici les mesures à prendre pour éviter d'endommager notre conduite d'eau.

Avant toute excavation, il faut préalablement repérer et jalonner la conduite ainsi que réaliser un sondage manuel à l'endroit des câbles.

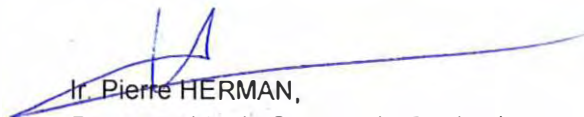
Tout engin de chantier ne peut circuler sur la conduite sans protection de celle-ci. Le placement de plates-bandes est indispensable en cas de passage sur la conduite.

1 – Les fondations de l'éolienne N° 6 doivent se situer à minimum 7 m de la conduite. Toutes les précautions devront être prises pour assurer la protection de l'adduction pendant la durée des travaux pour l'implantation de l'éolienne N° 6. Aucun terrassement ne pourra être exécuté sans la présence d'un agent de la SWDE.

2 - La SWDE devra être contactée 48 h avant la pose de vos câbles électriques. La conduite et les câbles de la SWDE seront protégés par une dalle en béton de 7 cm d'épaisseur sur une largeur de 1,5m de part et d'autre de l'axe de la conduite. Cette dalle sera coulée au minimum 20 cm au-dessus de nos câbles, préalablement enrobés de sable.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service d'Adduction (Mr. Laurent SAUTIER 0473.93.23.02).

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


Ir. Pierre HERMAN,
Responsable du Secteur de Production

